

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18830 - 73ÈME ANNÉE

Message du PCR au PCC

Le 19e Congrès des communistes chinois est ouvert



Le 19e Congrès du PCC s'est ouvert ce matin. Les délégués sont réunis au Palais du Peuple.

Le 19e Congrès du Parti Communiste Chinois s'est ouvert depuis ce matin devant 2280 délégués. Le porte-parole du Congrès, Tuo Zhen, a tenu son premier point presse, hier. Il a annoncé que Liu Yunshan a été désigné, secrétaire général du Congrès. La clôture des travaux est prévue pour le 24 octobre. Une nouvelle direction sera élue. De nombreux partis et gouvernements ont salué l'évènement en adressant des messages de félicitations. "Témoignages" publie celui du PCR.

«Message du Parti Communiste Réunionnais au Parti Communiste Chinois, à l'occasion de son 19e Congrès

Le Parti Communiste Réunionnais salue le 19e Congrès du Parti Communiste Chinois et les 2000 Congressistes présents. Le PCR vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous prie de transmettre au peuple chinois ses sentiments d'amitié et de fraternité.

Chers camarades,

Le PCR suit avec intérêt le développement tout azimut de la Chine mis en oeuvre par les dirigeants du PCC et les avancées obtenues sur le plan théorique et pratique, à partir des réalités chinoises. Fort de vos convictions, vous avez pris des décisions importantes qui étonnent le monde entier, notamment celle de "construire une société modérément aisée" par l'ouverture au monde et l'innovation. Sur le plan international, la Chine a donné l'impulsion décisive à la veille du G20 de Hangzhou, le 4 septembre 2016, rendant irréversible la ratification du Traité sur le Climat. Au début de cette année, votre analyse a été largement partagée au forum de Davos. Enfin, vous comptez éradiquer la pauvreté vers 2020, soit 10 années avant l'objectif de 2030 fixé par l'ONU. Ces progrès soulignent encore plus la responsabilité des Communistes Chinois vis à vis des peuples du monde.

En cette année de célébration du centenaire de la révolution d'octobre de 1917, votre Congrès se prépare à offrir au peuple chinois des résultats très ambitieux pour saluer le centenaire de la création du PCC. Cent ans de confiance du peuple dans son parti est un gage solide pour l'avenir des idéaux communistes car la vie d'un parti communiste n'est jamais un long fleuve tranquille.

Chers camarades,

En ce qui concerne le PCR, notre parti a été créé en 1959 dans les conditions historiques et spécifiques de notre société; il approche de ses 60 années d'existence. Durant cette période, il a conduit la société réunionnaise à un niveau matériel exceptionnel. Des contradictions sont, cependant, apparues, ce qui nécessitent désormais une sortie de crise par "le haut", dans une vision globale. Selon nous, une nouvelle synthèse

théorique est nécessaire pour compléter l'oeuvre des grands penseurs qui nous servent de référence. Il s'agit de prendre en compte les connaissances contemporaines sur 4 forces permanentes et structurelles : le climat, la démographie, la construction du marché unique et l'innovation technologique. La combinaison de ces facteurs peut conduire à des conséquences négatives irréversibles si ceux-ci ne sont pas anticipés sur le long terme. La période actuelle est décisive car le temps presse et il s'agit de créer, par la connaissance et l'action, une société avec un haut niveau de conscience de ses responsabilités à l'échelle planétaire. Dans ce contexte, la disparition survenue le 12 novembre 2016 du camarade Paul Vergès, fondateur de notre parti et qui faisait de ces problèmes un axe de réflexion majeure, par ailleurs un grand ami de la Chine, est une perte immense.

Nous continuons son oeuvre et nous formons le voeu que nos partis puissent reprendre des échanges à un niveau approprié. Nous souhaitons plein succès à votre Congrès. Bon travail, chers camarades, et vive le 19e Congrès du PCC.

Fait au Port, le 9 octobre 2017,
Pour le Secrétariat Général du Parti,
Ary Yée Chong Tchi Kan,
secrétaire»

Nous avons tenté d'intéresser les lecteurs à cet événement exceptionnel, à travers 3 articles : 1) L'an-crage du PCC dans un peuple de 1 300 millions d'habitants 2) Le Congrès d'un leader mondial 3) Des Communistes en phase avec leur temps.

Bien entendu, nous aurions pu faire un zoom sur le contenu des initiatives stratégiques en matière de développement (BRICS, OCS, Ceinture et route etc), mais nous avons considéré que dans ces domaines, les informations étaient les mieux

partagées dans les médias.

Par contre, nous devons constamment évaluer nos propres réflexions, à l'aune des événements mondiaux, car le PCR est issu d'un peuple de 850 000 habitants qui réfléchit aux problèmes communs de l'humanité. Par exemple, notre lecteur "Arthur" a commenté l'article sur la pauvreté après avoir vu une intervention de Dr Laurent Alexandre, expert en Intelligence Artificielle (IA) qui a publié "la guerre des intelligences".

Le crédo de cet auteur : l'Education Nationale doit anticiper les bouleversements du siècle. Il appelle nos enfants à lire au moins 3 livres par mois. Pour sa part, le Premier Ministre russe, Medvedev, vient de déclarer au forum "Innovation ouverte" que les Etats doivent achever leur transition numérique rapidement avant qu'une super-intelligence ne vienne, ne nous change tous les organes et, en cliquant sur "delete", n'efface le contenu de nos cerveaux.

Il rejoint les craintes du milliardaire Elon Musk qui, avec 115 de ses collègues, a déposé à l'ONU une pétition montrant le danger à faire de l'innovation sur les robots et l'intelligence artificielle, sans contrôle. Alexandre est inquiet, car l'Europe n'a pas d'équivalent à opposer aux Etats Unis et la Chine, 2 pays qui vont dominer le monde.

Tout cela illustre parfaitement les préoccupations idéologiques du PCR qui considère "l'innovation" comme aussi importante que le réchauffement climatique, l'évolution démographique ou la mondialisation. Il s'agit de changements historiques, inévitables, qu'on doit anticiper et orienter vers le progrès de l'humanité, et non vers le seul profit capitaliste. Voilà qui ramène à sa juste valeur les gesticulations médiatiques des élu-e-s qui passionnent les médias à La Réunion.

Ary

Conférence d'Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos

La situation actuelle sur le front des luttes des Chagossiens

Jeudi 19 octobre à 18 heures, Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos, tiendra une conférence à l'hôtel de ville de Saint-Denis, salle des mariages.

Edito

La solidarité renforce les communistes

Dans le contexte de la guerre d'Algérie, le préfet de police de l'époque, Maurice Papon, avait décrété le 5 février 1961 un couvre-feu visant les « Français musulmans d'Algérie. Le 17 octobre 1961, des Algériens décident de braver l'interdiction et organisent une manifestation à Paris. La répression fit de nombreuses victimes. Le pouvoir a alors décidé de couvrir ces exactions.

En France, plusieurs journaux ont rendu compte de cette tragédie. À La Réunion, Témoignages fit de même, en reproduisant des articles du Monde et de l'Humanité. Son directeur d'alors, Paul Vergès, fut poursuivi pour diffusion de fausse information au prétexte que les Réunionnais ne pouvaient pas vérifier que le massacre des Algériens à Paris n'avait pas eu lieu. Encore plus grave : la justice décida de condamner Paul Vergès à 3 mois de prison ferme pour ce délit de presse. Dans le même temps, le pouvoir n'avait pas osé s'en prendre pour ces raisons au Monde et à l'Humanité, mais bien qu'intégrée à la France, La Réunion vivait alors sous un régime d'exception, comme le rappelle l'expulsion de fonctionnaires membres du PCR au nom de l'Ordonnance du 15 octobre 1960..

Cette condamnation fut le point de départ de la clandestinité de Paul Vergès. Le pouvoir s'est alors déchaîné sur Témoignages, allant plus loin que la censure qui était à l'époque imposée aux journaux parisiens pendant la guerre d'Algérie. Si ces derniers paraissaient avec des blancs matérialisant les ciseaux de la censure, Témoignages était alors l'objet de saisies à l'imprimerie. Une telle procédure d'exception a été utilisée plus de 40 fois. Pendant ce temps, la clandestinité de Paul Vergès forgeait le lien qui unit depuis le Parti communiste réunionnais à son peuple.

En 1961, la bataille pour la décolonisation battait son plein. À La Réunion, les communistes étaient solidaires des peuples en lutte, notamment des Algériens. Cette solidarité a valu condamnations et départ en clandestinité. Elle a renforcé les communistes.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Journée mondiale du refus de la misère 2017 avec ATD Quart Monde La Réunion

Le PCR solidaire du combat «pou in ter oussa personn i res si bor shomin»

Ce jeudi 17 octobre sur le parvis des Droits de l'Homme devant le Témat de Champ-Fleuri (Saint-Denis), le mouvement ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde La Réunion, présidé par Dominique Versini, a organisé une nouvelle célébration de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Le PCR était représenté par une forte délégation à cet événement, en particulier par plusieurs de ses dirigeants : le président Élie Hoarau, le secrétaire général Maurice Gironcel et l'ex-sénatrice Gélita Hoarau. Ceux-ci ont eu des échanges chaleureux avec les responsables d'ATD Quart Monde La Réunion, qu'ils ont félicité pour le rassemblement créé avec d'autres organisations de la société civile réunionnaise pour organiser collectivement cette célébration annuelle l'an prochain.

Cela s'est passé dans l'après-midi lors de la cérémonie commémorative où Dominique Versini a notamment rappelé « des événements fondateurs » de son mouvement : « Tout d'abord, il y a cent ans le 12 février 1917, Joseph Wresinski voyait le jour, et le 14 juillet 1956, prêtre envoyé par son évêque, il a rejoint des familles rassemblées dans un camp de sans-logis et il dit lui-même : « J'ai été hanté par l'idée que jamais ces familles ne sortiraient de la misère aussi longtemps qu'elles ne seraient pas accueillies dans leur ensemble, en tant que peuple, là où débattaient les autres hommes ». Autrement dit, seul, on ne peut s'en sortir, alors qu'ensemble, hommes de toutes conditions la misère peut reculer.

C'est pour cela que le Père Joseph a fondé le Mouvement ATD Quart Monde en 1957, voilà 60 ans. Parce que la misère est une violation des droits de l'homme, il a refusé que des hommes, des femmes et des enfants soient pris dans cette spirale de l'exclusion par la non-reconnaissance d'autres hommes de leur dignité, de leur droit à vivre comme tout un chacun.

La misère est présente à partir du moment où un des droits fondamentaux n'est pas reconnu : droit à la santé, à l'éducation, à un travail, à un logement, à la culture, entre autres.

Nous fêtons aussi l'anniversaire de la naissance de Taporì, courant mondial d'amitié au sein d'ATD, qui relie entre eux des enfants de tous milieux.

Enfin, ce jour, journée mondiale du refus de la misère, reconnue par l'ONU depuis 1992, est célébré dans le monde entier depuis que le Père Joseph Wresinski a posé la première dalle à Paris, le 17 octobre 1987, en hommage aux victimes de l'exclusion et de la misère, mais aussi de ceux qui luttent quotidiennement pour la dignité de tout homme ».

Aux côtés de deux femmes responsables d'ATD Quart Monde La Réunion, qui l'ont lu en malgache et en créole, Maurice Gironcel a été invité à lire en français le texte de cette dalle installée à Champ-Fleuri le 28 octobre 1989 : « Des défenseurs des droits de l'Homme et du Citoyen de tous les pays se sont rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux qui luttent à travers le monde pour la détruire. "Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré" (Père Joseph Wresinski)».

Un comité du 17 octobre

Dominique Versini a aussi tenu les propos suivants : « S'unir, c'est rassembler des personnes qui portent cet idéal dans le cœur, afin d'annoncer plus loin ce message d'espérance que la misère n'est pas une fatalité mais elle peut être détruite car de construction humaine, de par les barrières posées dues au rejet de l'autre. Notre logo "Stop pauvreté" réaffirme cette aspiration.

Dans cet optique, nous avons mis en place un comité du 17 octobre qui réunit des personnes de tous horizons, toutes cultures, milieux sociaux, confessions et ethnies. Ce comité aura en charge de promouvoir la Journée mondiale du refus de la misère, en respectant l'esprit et le sens originel, ainsi que de pré-

server des espaces de rencontre, où des personnes de tous milieux puissent se retrouver ensemble, autrement, pour lutter contre la misère, les violations des Droits de l'Homme et pour chercher à construire la paix.

Même si cela fait 60 ans que le Mouvement ATD Quart Monde existe et se bat pour l'égalité des droits pour tous, et si cela fait 30 ans que la dalle est posée à Paris et existe dans plusieurs endroits du monde, nous croyons tous que les inégalités, l'exclusion, la discrimination et la misère peuvent disparaître ».

Plusieurs personnalités sont intervenues pour exprimer leur soutien à ce combat, comme Idriss Issop-Banian, président du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR), qui a souligné les liens entre son organisation et le mouvement ATD Quart Monde, partenaire de la Journée réunionnaise de la fraternité célébrée le 24 septembre dernier à Piton Sainte-Rose. Il a également lu un message de Mgr Gilbert Aubry, où l'évêque exprime ses encouragements aux personnes qui luttent contre la misère.

On peut citer aussi d'autres intervenants solidaires de ce combat : le président de l'association Taporì de Pierrefond ; Delphine, une jeune militante qui a lu un poème sur « le sens de la vie : libérer le monde de la misère » ; Suzelle, pour qui « l'union fait la force et nous devons casser les barrières pour créer un monde où personne n'est laissé de côté » ; Serge Fabresson, qui a lu le témoignage d'un Mauricien sur l'exclusion des enfants à l'école ; et Bernard Grondin, directeur du mouvement Emmaüs, qui a lu un poème « pour un avenir meilleur dans ce monde insensé ».

Enfin, nous citerons les prestations magnifiques des Enfants de Joli Fond, qui ont proclamé des chants très émouvants « pour chercher ensemble les clés de l'amitié et de la paix », pour l'union afin que « ceux qui ne se ressemblent pas s'assemblent », et pour l'amitié car « c'est notre histoire, notre reflet dans le miroir ». Des messages très forts pour renforcer le rassemblement des Réunionnais afin d'en finir avec la misère dans notre pays.

Correspondant

Hier soir à Saint-Denis

Conférence débat de Témoignages sur la Révolution de 1917

Témoignages organisait hier une conférence-débat sur le thème du centenaire de la révolution de 1917. Un public venu de différentes régions de l'île a répondu à l'invitation. Après le mot de bienvenue d'Ary Yée Chong Tchi Kan, secrétaire du PCR, Manuel Marchal, rédacteur en chef de Témoignages, et Julie Pontalba, enseignante, ont exposé sur le contexte de la révolution de 1917, ses répercussions à La Réunion et les perspectives pour le communisme.

Le débat qui a suivi a vu les interventions successives d'André Oraison, professeur des Universités, Jean-Pierre Técher, Pascale David, Yvan Dejean, porte-parole du PCR, et Ary Yée Chong Tchi Kan.

Le compte-rendu cette conférence-débat, ainsi que le contenu des différentes interventions, seront publiés dans de prochaines éditions de Témoignages.



Vue d'une partie du public. (photo A.D.)

Che Guevara, apôtre des opprimés

Le Che et la Révolution cubaine

Le cinquantième anniversaire de l'assassinat du Che en Bolivie le 9 octobre 1967 offre l'occasion de revenir sur le parcours du révolutionnaire cubano-argentin qui a dédié sa vie à la défense des « Damnés de la terre ».

Quelles sont ses opinions politiques lors du triomphe de la Révolution le 1er janvier 1959 ?

Le Che se définissait comme étant marxiste-léniniste. Il avait déjà une formation théorique solide avant d'intégrer le mouvement révolutionnaire cubain. De son expérience guatémaltèque, il avait découvert à quel point l'hégémonie économique étasunienne étranglait l'Amérique latine et constituait un obstacle à tout processus de transformation sociale.

La situation cubaine, où les secteurs stratégiques de l'économie se trouvaient entre les mains des multinationales étasuniennes, lui a permis de prendre conscience que la lutte pour la liberté, l'égalité et la justice serait également une lutte contre l'impérialisme étasunien.

Il était absolument convaincu que l'Etat devait prendre le contrôle des



ressources stratégiques du pays, procéder à une vaste réforme agraire, diversifier l'économie, multiplier les partenaires commerciaux afin de s'émanciper de la dépendance vis-à-vis du puissant Voisin du Nord, universaliser l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture

et au sport, et apporter un soutien indéfectible aux peuples en lutte pour leur dignité.

(Fin)

Salim Lamrani

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet.

Nouveau scandale sanitaire

Lévothyrox : un rapport confirme les plaintes des patients

Près de 8 mois après les premières plaintes, un rapport confirme les effets nocifs du Levothyrox.

Je viens de recevoir ce communiqué de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr/S-informer/Communiquees-Communiquees-Points-presse/Point-d-actualite-sur-le-Levothyrox-et-les-autres-medicaments-a-base-de-levothyroxine-Communique>

Près de 8 mois après les premières plaintes, le rapport démonte toutes les vilénies proférées à l'encontre des patient.e.s exprimant des souffrances sans en connaître les causes et sans avoir jamais su auparavant qu'il existait un nouveau Lévothyrox.

J'extrai quelques lignes de ce communiqué qu'on peut lire à l'adresse ci-dessus indiquée.

« Le recueil des signalements et l'enregistrement dans la BNPV (base nationale de pharmacovigilance) se poursuivent et feront l'objet de publications ultérieures. Les 14 633 signalements reçus par les CRPV (centres régionaux de pharmacovigilance) représentent 0,6 % des 2,6 millions de patients traités par Levothyrox nouvelle formule. »

« Les effets les plus fréquemment rapportés sont la fatigue, les maux de tête, l'insomnie, les vertiges, les douleurs articulaires et musculaires et la chute de cheveux, » déjà connus avec l'ancienne formule du Levothyrox. [mais dont aucune de mes proches et mes connaissances n'a jamais jamais jamais parlé. Sans doute des exceptions ?]

« Cette enquête confirme la survenue de déséquilibres thyroïdiens pour certains patients lors du passage de Levothyrox ancienne formule à Levothyrox nouvelle formule. En effet, tout changement de spécialité ou de formule peut modifier l'équilibre hormonal et nécessiter un réajustement du dosage qui peut nécessiter un certain délai. Tous les effets indésirables témoignent d'un déséquilibre thyroïdien en lien avec le changement de traitement ; aucun effet indésirable d'un type nouveau, qui serait spécifique de la seule nouvelle formule, n'a été retrouvé. »

8 mois de souffrances inutiles

Alors ? C'est plus dans notre tête ? L'effet Nocebo aurait-il subitement disparu des écrans radars de nos distingués imprécateurs qui laissaient entendre et parfois explicitement, que nous étions de pauvres créatures fragiles et psychologiquement dérangées !

« L'enquête de pharmacovigilance se poursuit et s'élargit dans le contexte d'arrivée des nouveaux médicaments à base de lévothyroxine. Du fait de la fréquence inattendue de signalements et de certains cas de patients qui présentent à la fois des signes d'hypo ou d'hyperthyroïdie avec des dosages de TSH dans les

normes attendues, le CTPV souhaite que soit mis en place un groupe de travail constitué de professionnels de santé, pharmacovigilants et patients afin de poursuivre les investigations. En parallèle, l'ANSM a lancé une étude de pharmacoépidémiologie pour étudier les effets du changement de formule sur l'ensemble des patients traités ».

Il aura fallu 8 mois de souffrances inutiles, des centaines de milliers de signatures pour en arriver à ce par quoi il aurait été judicieux, prudent et respectueux de commencer : mise en place d'un groupe de travail constitué de professionnels de santé, pharmacovigilants et patients afin de poursuivre les investigations. Et j'ajoute : dotés d'une capacité d'écoute dont leurs confrères masculins (et parfois féminins, hélas !) semblent ne pas disposer.

Brutes en blanc

Même si je veux toujours positiver, j'enrage un peu de toutes les mises en causes malveillantes, stupidités de mâles triomphants et inepties du genre : l'occasion est trop belle, des avocats vont se précipiter et recruter des victimes attirées par les possibles indemnités à toucher à l'issue d'un procès. Parce que, sûr et certain, nous préférons toucher du fric plutôt que de jouir d'une bonne santé. Le titre du livre de Martin Winckler "Les brutes en blanc" m'avait choquée, m'apparaissant comme excessif. J'en ai malheureusement rencontré de ces Brutes en blanc sur ce blog et dans la vie. Bardés de certitudes, sachant mieux que moi ce que je ressentais et ne devais surtout pas ressentir. De gentiment moqueurs pour certains à carrément méprisants. Toutes ces souffrances auraient pu être évitées si seulement Mesdames les 2 dernières ministres de la santé, leurs collaborateurs-trices, leurs collègues du Conseil des ministres, étaient un peu plus préoccupé.e.s du sort de celles et ceux qu'elles (et ils) ont mission de protéger.

Clo

17 octobre 1961 – Crime d'État : Pour une loi mémorielle

Une mobilisation était prévue mardi 17 octobre 2017 dans plusieurs villes françaises contre l'oubli et pour la reconnaissance d'un crime impliquant des représentants de l'État, un préfet et le corps de la police française.

Des massacres ont été perpétrés, le 17 octobre 1961, à Paris, à l'encontre d'Algériens pacifiques qui sont sortis dans les rues de Paris pour réclamer l'indépendance de leur pays, l'Algérie. Le 5 octobre 1961, un couvre-feu a été décrété par le préfet de police de Paris, Maurice Papon, pour tous les « Français musulmans d'Algérie ». Cette manifestation organisée par le Front de libération nationale (FLN) a été cruellement réprimée : des centaines d'Algériens furent jetés dans la Seine.

La société civile française s'organise pour donner à ce 56^e anniversaire du massacre du 17 octobre 1961 un caractère particulier. En 2012, un collectif d'associations de droits de l'homme s'est mobilisé pour interpeller et demander au président de la République française, François Hollande, et à son gouvernement la reconnaissance de ce crime d'État, mais aussi pour s'exprimer sur ces sombres événements de l'histoire de France. Dans une telle situation, le devoir de mémoire s'impose de lui-même.

Le 17 octobre 2012, M. Hollande s'est montré ouvert à une reconnaissance officielle du massacre.

Le concept

Il faut rappeler que la classe politique française est en ébullition depuis quelques années sur les questions mémorielles. La France et l'Algérie pourraient travailler ensemble pour cicatriser les blessures de l'histoire commune et instaurer la sérénité dans les relations entre les deux pays. Une loi mémorielle pourrait être envisagée comme une solution pour instaurer la décrispation entre les deux peuples.

En France, le concept de loi mémorielle a été forgé depuis plusieurs années autour de textes essentiels : la loi Gayssot du 13 juillet 1990 qui a instauré le délit de contestation des crimes contre l'humanité, la loi du 29 janvier 2001 qui reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915, la loi Taubira du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité et la loi n°2005-158 du 23 février 2005

portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.

Il est vrai qu'un tel débat sur la pertinence d'une telle intervention législative pourrait être relancé. Peut-être conduirait-il à la division dans la classe politique, la communauté scientifique ainsi que dans le monde des médias. Mais il faut toutefois souligner la différence entre une loi effective comme la loi Gayssot, assortie de sanctions pénales, et les lois déclaratives, comme les trois autres, qui ne font qu'énoncer des principes sans les assortir de sanctions pénales et qu'affirmer des crimes contre l'humanité (donc déclaration d'un rôle négatif).

Reconnaissance

Au contraire, la loi du 23 février 2005 affirmait que la colonisation avait joué un rôle positif et ses dispositions ont provoqué la colère des historiens qui n'admettent pas qu'un texte juridique écrive l'histoire. Sans parler de la polémique qui a remué l'opinion publique, notamment dans les pays anciennement colonisés par la France, chez les personnes originaires de ces pays et résidant en France, ou encore dans les départements d'outre-mer. Réactions qui ont entraîné le retrait d'une disposition dont le gouvernement a entendu se désolidariser. L'article 4 de cette loi a été déclassé par le Conseil constitutionnel (décision du 31 janvier 2006), sur demande du premier ministre (25 janvier 2006), puis abrogé par voie réglementaire (décret du 15 février 2006).

Ce 17 octobre 2017, la société civile organise une série de commémorations prévues sur des places, des boulevards et des lieux qui ont hautement marqué ces massacres et crimes dans la ville de Paris. Il serait positivement recommandable qu'une proposition de loi venant d'un groupe parlementaire ou un projet de loi émanant du gouvernement reconnaisse cette période sombre de l'histoire de la France et participe ainsi à éviter certains bégalements de l'histoire.

Fayçal Megherbi,
avocat au Barreau de Paris et militant

In kozman pou la rout

« Tout bann shat i fouy dann poubèl, mé arienk trépé i tonm dedan »

D'après sak mi koné kozman-la sa sé bann peul Péi Sénégal la trouv sa. Bann peul sé bann gardien bèf, mouton épi kabri. Pou kosa zot i di sa ? Pars, boudikont la vi lé konmsa : nana demoun malin sansa malis, épi nana d'moun kouyon. Pou lo dézyèm katégori, tout demoun i fé konmsa, donk zot i fé parèye galman... Moin té i koné in ga téi di toultan, o moins troi kat foi dann la journé : « k'i bate di bèr lish son doi ! ». Son sèl kozman té sa avan li kontourn lo mir la vi. Son filozofi ? Tout sak i fé pa trap azot sé d'volèr malin, tout sak i fé trap azot sé bann volèr na la movèz shans ! ». Mi lèss azot kass z'ot tête la dsi, mé mi invite azot kant mèm évite fé trap azot lo doi dann po konfitir. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot tête la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Mèrsi ! Mèrsi bien Aude-Emmanuelle Hoareau pou sak ou la kite pou lo pèp rényoné

Aude-Emmanuelle Hoareau lé mor, vantredi somenn dèrnyèr. In rényonèz de talan, d'après sak mi antan demoun après di par raport aèl. Filozof, artist, écrivène, éspòrtiv, èl l'avé-sa lé sir-in gran l'avnir dovan èl. In gran l'avnir pou èl in gran l'avnir pou in bonpé zénérasyon kréol La Rényon.

Pou kosa mi di sa ? Pars l'az èl lété fine trapé, a tou lé kou, mi pans èl téi sar dépli son zèle pou pran son vol. Pars l'avé pa shoizi la fasilité : la prèv, èl lété filozof épi èl té amontrèz in matyèr i apèl l'estétik dann in gran lékol isi La Rényon. i pé dir galman èl lété shèrshèz dann domène la kréolité rényonèz...

Nana bann z'ékrivin, ou i pé lir, ou i pé rolir, ou i pé mèm révizé . Pou koué ? In pé dizon lé fasil pou konprann an étan zoli, dizon an étan estétik, é kisoï dann la lang kréol, kisoï dann in n'ot lang. Bann z'ékrivin-la, shantèr-la, fonn kézèr-la, lé pa oblijé ou i sava étidyé azot afon, pars nana touzour pou aprann avèk zot. Zot i transport aou san forsé dsi la zèl z'ot poézi. I sifi ou i lèss aou alé, ou i lèss aou poré, sinploman pa rézisté.

Mé nana d'ot, ou i pé pa dir, ou lir azot, ou i rolir azot, ou i réviz pars i fo ou i sava étidyé azot an sirfas épi an profondèr. Si ou i étidyé pa, dizon ou i sava la pèsh pou trap l'ékime la mèr. Mé si ou i étidyé azot, l'èrla ou lé konm in shèrchèr après rode kosa nana pou konprann dodan é si ou i pé trouvé, l'èr-la ou lé kontan mi asir azot.

Isi La Rényon nana désèrtin fonnkézèr lé konmsa, i pé di zot lé èrmétik, é mi pans pa ou i zir azot kan ou di sa. Zot lé èrmétik mé sak lé vré sé ké zot nana trézor kashyéte. Parèye pou bann pansèr, la pa itil bate karé lézèrman dann kor z'ot pansé é dsi la zèle. Pars si zot i fé sa, zot lé kondané pa konprann gran-shoz, zot lé kondané a stériliz par zot mèm z'ot pansé, é si zot i dékou si tèlman in pti pé d'zafèr ké zot i pé dir, avèk juste rézon zot la pèrd z'ot tan. Pa par la fote bann pansèr, bann z'ékrivèr, bann fonnkézèr, pa par raport z'ot prop fote, mé par la fote in métod la pa apropiyé.

D'après sak mi pans konprann Aude Emmanuelle Hoareau té i fé parti lo dézyèm katité gori. Shé èl, i fo rodé pou trouvé, i fo étidyé pou dékou d'isi d'laba inn dé pyèr prézyèz.. I fo shèrshé pou trouvé. Bon voyaz pti madam, ou la lèss i bon travaye pou nout pèp rényoné. Mèrsi, mèrsi aou, dopi lo tréfond nout kèr ni di aou mèrsi.

NB Moin la lir par-la èl la lèss in liv dsi la dans. Mi espèr nou rényoné nou va ème an avoir in n'afèr konmsa pou anrishi nout l'éspri.

Justin